

*Affaires courantes*

patron et à lui rapporter certains détails de la vie des gens que le premier ministre voudrait voir dans l'embarras. Ce qui compte, c'est que l'on peut penser de cette personne qu'elle a ce genre de relation étroite avec le premier ministre et cherche à assurer son succès politique. C'est pourquoi nous sommes en droit de trouver cette nomination inquiétante.

Je ne peux pas croire que la ministre de la Justice ne voit pas le danger que représente cette erreur. Peut-être n'a-t-elle même pas avisé le premier ministre que c'était une erreur de choisir un ami aussi proche, quelqu'un qui a été tellement associé à la carrière du premier ministre, au succès de sa carrière, à ses campagnes électorales, et que cela le plaçait dans une position qui permet aux citoyens ordinaires de craindre que la situation n'entraîne des abus.

Choisissez quelqu'un d'autre. Donnez-nous la possibilité d'étudier d'autres candidatures, provenant de St. Francis Xavier University ou d'ailleurs. Ce n'est pas le fait que ce soit un conservateur. Ce gouvernement a déjà nommé beaucoup de conservateurs, et nous avons approuvé ces nominations, en reconnaissant la pertinence du choix. Mais cet emploi ne convient pas à une personne ayant les antécédents récents de Bruce Phillips.

Je demande au gouvernement de reconsidérer sa décision. Je garantis que tous les membres de l'opposition voteront contre cette nomination. J'espère que le gouvernement tiendra compte de notre opinion.

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je voudrais répliquer à la déclaration du député. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi chargé d'insinuations et de propos diffamatoires.

Il est très difficile de travailler à Ottawa sans établir de relations avec des députés. Le député a laissé entendre qu'il y a quelque chose dont il faut se méfier, à propos des relations de M. Phillips avec le premier ministre, à cause des trois ans qu'il a passés au cabinet du premier ministre à remplir des fonctions directement reliées à sa carrière professionnelle à laquelle il a consacré la plus grande partie de sa vie. Selon le député, cela porterait d'une certaine façon M. Phillips, qu'il considère par ailleurs comme un homme intègre, à trahir toute une vie d'inté-

grité et à trahir la charge de fonctionnaire du Parlement en fournissant à celui qu'il décrit comme son «ami proche» de l'information à laquelle cet «ami proche» n'a pas droit.

Je trouve cette assertion absolument extraordinaire. Je ferai remarquer encore une fois que l'actuel titulaire de cette fonction est un ami proche et intime du chef récemment démissionnaire du parti du député, un ami intime qui lui a probablement souhaité de réussir. . .

**M. Gauthier:** Faisait-il partie de son Cabinet?

**Mme Campbell (Vancouver-Centre):** Le député laisse entendre que, d'une certaine façon, ces relations étroites et intimes avec le premier ministre, la mission d'assurer son succès, porteraient quelqu'un à agir d'une façon très peu morale.

**M. Mills:** Non peu morale, mais partisane.

**Mme Campbell (Vancouver-Centre):** Ce que je veux dire, c'est qu'il existe à Ottawa de nombreuses relations étroites qui ne portent pas les gens à trahir leur intégrité, tout comme il n'est jamais venu à l'esprit de personne à la Chambre de dire que les relations personnelles étroites existant de longue date entre l'actuel titulaire de la fonction de commissaire à la protection de la vie privée et des gens de parti très en vue à Ottawa pourraient compromettre en quoi que ce soit son aptitude à exercer ses fonctions avec intégrité. À certains égards, il est peut-être préférable que les rapports d'une personne soient connus publiquement, ce qui facilite l'examen et la vérification par le comité permanent.

Jamais personne ne laisserait soupçonner qu'il y a des raisons de douter de l'intégrité de M. Grace, et les rapports entre M. Phillips et le premier ministre ont tellement moins d'importance. M. Phillips a occupé des fonctions rémunérées au cabinet du premier ministre. Il a quitté ces fonctions. Le premier ministre n'est plus son patron. Déjà au poste de commissaire adjoint à la protection de la vie privée, il a démontré son indépendance d'esprit dans sa participation à l'étude qui vient de paraître.

Le discours du député était le plus parfait exemple de diffamation par insinuation. Il est capital de se rappeler que, à moins de preuve du contraire, nous supposons à la Chambre que les gens sont intègres. M. Phillips n'a